

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Secrétariat du Gouvernement.

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine relative aux délais pour le paiement des loyers.

Ordonnance Souveraine prorogeant les dispositions de l'Ordonnance sur les échéances des valeurs négociables.

Ordonnance Souveraine nommant le Président du Premier Bureau de l'Office de la Prévoyance Mutuelle et de l'Assistance.

ECHOS ET NOUVELLES :

Etat des condamnations prononcées par le Tribunal Correctionnel.

LA VIE ARTISTIQUE :

Jérusalem, au théâtre des Champs-Élysées.

FAITS DIVERS :

Vers un « renouveau » économique.

PARTIE OFFICIELLEALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu les Ordonnances des 28 septembre 1914 (art. 1^{er}), 19 mars 1915 (art. 11), 12 septembre et 21 décembre 1915, et 25 mars 1916 ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE 1^{er}. — La prorogation des délais pour le paiement des loyers, édictée par l'Ordonnance du 25 mars 1916, est étendue aux termes à échoir jusqu'au 31 décembre 1916 inclusivement.

ART. 2. — Notre Ministre d'Etat est chargé de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le vingt mai mil neuf cent seize.

ALBERT.

Par le Prince : Pour exécution :
Le Secrétaire d'Etat, Le Ministre d'Etat,
Signé : FR. ROUSSEL. Signé : E. FLACH.

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu les Ordonnances des 12 août, 8 et 9 septembre, 1^{er} novembre, 1^{er} décembre 1914, 1^{er} janvier, 1^{er} mars, 22 avril, 22 juillet, 15 octobre 1915, 18 janvier et 25 mars 1916 ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE 1^{er}. — Les dispositions de l'Ordonnance du 25 mars 1916 relative à la prorogation des échéances des valeurs négociables, sont prorogées pour une nouvelle période qui s'étendra du 1^{er} juin au 31 décembre 1916.

ART. 2. — Notre Ministre d'Etat est chargé de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le vingt mai mil neuf cent seize.

ALBERT.

Par le Prince : Pour exécution :
Le Secrétaire d'Etat, Le Ministre d'Etat,
Signé : FR. ROUSSEL. Signé : E. FLACH.

Par Ordonnance Souveraine en date du 20 mai 1916, M. Laurent Aureglia, membre de la Délégation Municipale de Monaco, est nommé Président du Premier Bureau (Assistance) de l'Office de la Prévoyance Mutuelle et de l'Assistance.

ECHOS & NOUVELLES**TRIBUNAL CORRECTIONNEL**

Dans son audience du 26 mai courant, le Tribunal correctionnel a condamné G. J.-B., commerçant, né le 15 février 1890, à Calenzana (Corse), demeurant à Beausoleil, à huit jours de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à arrêté d'expulsion.

LA VIE ARTISTIQUE**“ JÉRUSALEM ”
au Théâtre des Champs-Élysées**

On vient de donner au Théâtre des Champs-Élysées, à Paris, pour le bénéfice du Foyer du Soldat aveugle, la belle pièce de M. Georges Riollot : *Jérusalem*, qui fut créée sur la scène de Monte Carlo au cours de l'hiver 1914.

Notre grand Massenet avait écrit pour ce drame de la fatalité une poignante musique de scène.

Jérusalem a retrouvé à Paris le grand succès qu'elle avait obtenu dans la Principauté. L'interprétation était la même pour tous les rôles principaux : M^{me} J. Bartet, M. Albert Lambert fils, M^{lle} du Minil, M. Jacques Fenoux ont été acclamés

hier à Paris comme ils le furent avant-hier à Monte Carlo.

Ajoutons que l'Administration de la Société des Bains de Mer, toujours prompte à s'associer à une œuvre de bienfaisance, avait gracieusement prêté les splendides décors brossés par ce maître des reconstitutions : le peintre Visconti.

FAITS DIVERS

Après Lyon, la ville de Bordeaux a décidé la création de la foire de Bordeaux, qui se tiendra sur la place des Quinconces, du 5 au 20 septembre prochain, pour se renouveler chaque année. Elle est ouverte à tous les industriels, inventeurs, fabricants, commerçants français, des colonies et des pays alliés et neutres. Le bureaux du comité directeur et de l'administration sont à l'hôtel de ville. On peut s'y adresser pour obtenir les brochures, documents et bulletins d'adhésion. La liste d'inscription sera close le 20 juillet prochain.

CHEMINS DE FER P.-L.-M.

A l'occasion de la **Fête de l'Ascension**, les coupons de retour des billets d'aller et retour, délivrés à partir du 30 mai 1916, seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 6 juin, étant entendu que les billets qui auront normalement une validité plus longue conserveront cette validité. La même mesure s'étend aux billets d'aller et retour collectifs délivrés aux familles d'au moins quatre personnes.

**Compagnie des Caoutchoucs
du Mozambique.**

SIÈGE A MONACO.

CONVOCA TION.

Les Actionnaires de la Compagnie des Caoutchoucs du Mozambique sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 30 juin 1916, à deux heures de l'après-midi, dans les bureaux de la Compagnie des Caoutchoucs du Mozambique, 22, place Vendôme, à Paris.

ORDRE DU JOUR :

Rapport du Conseil d'Administration et des Commissaires des comptes ;
Approbation des comptes de l'exercice 1915 ;
Nomination des Commissaires des comptes ;
Election d'un Administrateur.

Les possesseurs des titres au porteur devront déposer leurs actions avant le 22 juin, aux bureaux de la Compagnie des Caoutchoucs du Mozambique.

Le Conseil d'Administration.

" The Mozambique Trading and Plantation Company "

SIÈGE A MONACO.

CONVOCAATION.

Les Actionnaires de la " The Mozambique Trading and Plantation Company " sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 30 juin 1916, à deux heures de l'après-midi, dans les bureaux de la " The Mozambique Trading and Plantation Company ", 22, place Vendôme, à Paris.

ORDRE DU JOUR :

- Rapport du Conseil d'Administration et des Commissaires des comptes ;
- Approbation des comptes de l'exercice 1915 ;
- Répartition des bénéfices ;
- Nomination des Commissaires des comptes ;
- Election d'un Administrateur.

Les possesseurs des titres au porteur devront déposer leurs actions avant le 22 juin, aux bureaux de la " The Mozambique Trading and Plantation Company ".

Le Conseil d'Administration.

Société des Plantations de l'Afrique Française.

PARIS.

CONVOCAATION.

Les Actionnaires de la Société des Plantations de l'Afrique Française sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 30 juin 1916, à deux heures de l'après-midi, dans les bureaux de la Société des Plantations de l'Afrique Française, 22, place Vendôme, à Paris.

ORDRE DU JOUR :

- Rapport du Conseil d'Administration et des Commissaires des comptes ;
- Approbation des comptes de l'exercice 1915 ;
- Nomination des Commissaires des comptes ;
- Election d'un Administrateur.

Les possesseurs des titres au porteur devront déposer leurs actions avant le 22 juin, aux bureaux de la Société des Plantations de l'Afrique Française.

Le Conseil d'Administration.

Société du Madal.

SIÈGE A MONACO.

CONVOCAATION.

Les Actionnaires de la Société du Madal sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 30 juin 1916, à deux heures de l'après-midi, dans les bureaux de la Société du Madal, 22, place Vendôme, à Paris.

ORDRE DU JOUR :

- Rapport du Conseil d'Administration et des Commissaires des comptes ;
- Approbation des comptes de l'exercice 1915 ;
- Répartition des bénéfices ;
- Nomination des Commissaires des comptes ;
- Election d'un Administrateur.

Les possesseurs des titres au porteur devront déposer leurs actions avant le 22 juin, aux bureaux de la Société du Madal, à Paris.

Le Conseil d'Administration.

AVIS

M. Charles FARINA informe le public qu'il ne répond pas dettes que pourrait contracter sa femme, née Jeanne MARTINI, laquelle a quitté le domicile conjugal.

BAINS DE MER DE MONACO

PLAGE DE LARVOTTO

Etablissement ouvert tous les jours de 7 h. du matin à midi et de 3 à 6 h. $\frac{1}{2}$ du soir

LEÇONS DE NATATION DOUCHES (jet ou pluie) MASSAGE (manuel et électrique)

Un service de Car-automobile dessert l'Etablissement et part toutes les demi-heures de la place du Casino

ASSURANCES

par Compagnies assujetties au CONTROLE DE L'ÉTAT FRANÇAIS, autorisées et légalement reconnues dans la Principauté de Monaco par Décision du Conseil d'Etat et Approbation de S. A. S. LE PRINCE DE MONACO. <<<<

LA FRANCE Compagnie anonyme à primes fixes, fondée en 1837.

Capitaux et Fonds de garantie	Incendie	92 millions
	(Vie	103 millions
Valeur des immeubles de la Cie		50 millions
Sinistres payés aux Assurés		300 millions
Capitaux assurés au 1 ^{er} Janvier 1912 :		246 milliards 953 millions 428.000 fr.

LA CONCORDE Compagnie anonyme à primes fixes, fondée en 1905.

Capital social	6 millions 800.000 francs
Fonds de garantie	9 millions 863.696 francs
Encaissement annuel	Plus de 3 millions de fr. au 1 ^{er} Janvier 1912.

Vie. Dotation des enfants. Rentes viagères. Retraite. ===== Incendie et Explosions. Tous Accidents sur terre et sur mer. ===== Responsabilité civile et professionnelle. Bris de glaces. ===== Dégâts des Eaux. Vol et Malversations.

LOUIS BIENVENU

Agent général d'Assurances

Villa Marie-Pauline, 1, Avenue Crovetto Boulevard de l'Ouest, MONACO

ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

CARLÈS & PERUGIA

Direction : Place Cassini, NICE

L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

La Foncière

LA C^{ie} LYONNAISE D'ASSURANCES MARITIMES RÉUNIES.

Comp^{ie} d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances maritimes, transports-valeurs. Assur. contre les risques de séjour et de voyages dans le monde entier. Assurances contre le vol.

La Préservatrice

C^{ie} Assurances contre les accidents de toute nature : automobiles, chevaux et voitures, aéroplanes, fêtes publiques, tirs, feux d'artifice. Responsabilité civile des entrepreneurs. Bris des glaces.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT { 1, place d'Armes, Condamine et Villa Le Vallonnell, Beausoleil.

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 22 juin 1915. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 35.401, 35.595, 37.521, 37.522.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 26 juin 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 17.903 et 27.200.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 6 juillet 1915. Neuf Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 36.641, 36.642, 36.643, 37.614, 37.294, 37.295, 37.296, 37.297, 37.298.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 9 juillet 1915. Neuf Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 79.538, 79.539, 79.540, 79.541, 79.542, 79.543, 79.544, 79.545.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 9 juillet 1915. Deux Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 53.592, 2.345.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 12 juillet 1915. Trois Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 39.557, 48.061, 52.515.

Exploit de M^e Vialon, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 7 août 1915. Dix Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 156.731 à 156.740 inclus.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 3 septembre 1915. Trois Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 46.428, 46.429, 46.430.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 13 septembre 1915. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 52.712.

Exploit de M^e Vialon, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 8 octobre 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 46.018 et 52.961.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 9 octobre 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 10.216 et 43.232, et deux Obligations de la même Société portant les n^{os} 33.548 et 33.549.

Exploit de M^e Vialon, huissier, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 6 novembre 1915. Vingt et une Actions de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 2.196, 11.505, 12.633, 15.217, 15.691, 15.692, 15.886, 24.759, 24.305, 9.747, 29.950, 38.922, 42.418, 51.558, 54.720, 29.467, 30.550, 34.008, 35.929, 36.036, 36.440.

Exploit de M^e Vialon, huissier, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 9 novembre 1915. Deux Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 41.259 et 41.260.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 16 novembre 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 44.620 et 53.447.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 25 novembre 1915. Deux Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 26.387 et 26.388.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 11 décembre 1915. Dix-huit Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 11.755 à 11.764 inclus et 102.732 à 102.739 inclus.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 5 février 1916. Quinze Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 897, 5.306, 7.231, 20.697, 20.698, 20.699, 20.700, 31.118, 38.151, 43.607, 50.640 à 50.644 inclus.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 14 mars 1916. Dix Obligations 4 % de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 29.773 à 29.776 inclus, 43.952, 43.953, 48.065 à 48.068 inclus.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 22 avril 1916. Une Action entière de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 39.806.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, substituant M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 10 mai 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17.700 et 47.887.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 13 mai 1916. Dix Cinquièmes d'Actions de 100 francs chacun, de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 19.907, 23.259, 30.415, 30.422, 30.423, 35.975, 40.987, 45.870, 48.058, 82.833.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 23 mai 1916. Une Action entière de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 43.178.

Mainlevées d'opposition.

Néant.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco, — 1916.